

COMMUNE DE CELLETES
CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUIN 2015
COMPTE-RENDU

RÉAMÉNAGEMENT DE PRÊT DE 450 000 € AUPRÈS DU CRÉDIT AGRICOLE

Le Conseil municipal décide de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole VAL DE FRANCE, de renégocier un prêt de 450 000 € réalisé en 2008, au taux fixe de 4,08 %.

BUDGET 2015 – COMMUNE - DECISION MODIFICATIVE -

Le Conseil municipal autorise le Maire à ouvrir les crédits et à inscrire les virements de crédits présentés sur l'exercice 2015.

CESSION DE TERRAIN AU DEPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER

Il est décidé de céder au Département de Loir-et-Cher la portion de chemin rural n° 16 désaffectée située en section AK, à proximité du giratoire de La Coque, d'une surface estimée de 148 m², pour le prix 0,40 € le m², soit 59,20 €.

DEMANDE DE DESAFFILIATION DU CENTRE DE GESTION DE LOIR-ET-CHER PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BLOIS ET LE CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU BLAISOIS (CIAS)

Après débats, la demande de désaffiliation du Centre de Gestion de Loir-et-Cher présentée par le Président de la Communauté d'Agglomération de Blois et du CIAS du Blaisois est approuvée à la majorité des suffrages exprimés.

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE DECLARATION PREALABLE POUR EDIFICATION D'UN APPENTIS AU LOCAL TECHNIQUE

Le Conseil municipal émet un avis favorable à la réalisation d'un appentis au local technique de 39,90 m² et autorise le Maire à signer la déclaration préalable et tous les documents relatifs à ce dossier.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS COMMUNAUX AU 01/07/2015 ET DETERMINATION DES TAUX DE PROMOTION POUR AVANCEMENT DE GRADE

La modification du tableau des emplois communaux a été validée au 1/7/15 et le taux de promotion a été fixé à 100 % pour un avancement au grade d'adjoint administratif de 1^{ère} classe.

CONVENTIONS DE PARTENARIAT POUR LE FONCTIONNEMENT DU CENTRE DE LOISIRS ASSOCIATIF

Le conseil municipal approuve les conventions de partenariat à signer pour la mise à disposition de la Directrice du Centre de Loisirs Associatif ainsi que les locaux communaux nécessaires au fonctionnement du Centre, du 6 au 31 juillet 2015.

PROPOSITION DU GROUPE LA POSTE POUR LE FONCTIONNEMENT DU BUREAU DE POSTE DE CELLETES

Le conseil municipal donne un avis favorable à la proposition de La Poste pour, compte tenu des réductions d'horaires envisagées, assurer une ouverture de 2H30 par jour du Lundi au Vendredi et de 2 H le samedi, pendant toute l'année (vacances comprises). Le principe retenu est celui d'un facteur-guichetier qui assurera une partie de la tournée et la permanence du bureau.

DECISIONS RELATIVES AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Le Conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur les 4 déclarations d'aliéner présentées.

A Cellettes, le 22 Juin 2015,
Le Maire, Michel CONTOUR